Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BUT Info-Com, veuillez visiter :
butinfocom.fr/annales-sujets-et-corriges

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

INFORMATION-COMMUNICATION

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C2 : PARTAGER, SELON LES MODALITÉS DÉFINIES PAR L'IUT

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
INFORMATION-COMMUNICATION	3,0 INDICATIF, À CONFIRMER PAR L'IUT

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L’usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L’usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Les productions numériques sont rédigées sur les documents réponse ou sur copie.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu’il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : MAISON DES CULTURES DU CANAL, ÉQUIPEMENT CULTUREL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS (SEINE-SAINT-DENIS)

La Maison des Cultures du Canal prépare la semaine « Cultures en partage », organisée du 18 au 24 mai 2026. Vous êtes chargé de contribuer à la préparation et à la diffusion de l'information destinée aux habitants, aux associations partenaires et aux publics scolaires.

Votre mission consiste à exploiter les éléments documentaires fournis, à proposer des contenus adaptés aux publics et aux canaux de diffusion, puis à organiser leur publication en tenant compte des contraintes de calendrier, d'accessibilité, de droit à l'image et de protection des données.

Le cahier des charges fixe un objectif de 300 inscriptions aux ateliers avant le 17 mai 2026 à 18 h. Au 13 mai à 18 h, 168 inscriptions sont enregistrées. Les contenus doivent mentionner que les ateliers sont gratuits, que l'inscription est obligatoire et qu'ils se déroulent à la Maison des Cultures du Canal, 12 quai de la République, Saint-Denis. Les horaires et capacités figurent dans le dossier technique.

Le barème de cette évaluation est ramené à 20 points. La durée et le coefficient indiqués dans les métadonnées sont des paramètres proposés pour une évaluation organisée par un IUT : le BUT Information-Communication ne comporte pas d'épreuve nationale ponctuelle définie sous l'intitulé « C2 : Partager ».

PARTIE 1 : Veille et analyse de la commande (4 points)

AC12.01 : Réaliser une veille informationnelle pour préparer un dispositif d'information-communication

À partir des documents DT 1 et DT 2, identifiez les informations utiles à la préparation de la communication. Distinguez les faits vérifiés des éléments qui nécessitent une confirmation et formulez vos réponses de manière concise.

Informations de programmation à vérifier et à diffuser

Atelier	Date et horaire	Capacité	Public visé	Inscription
Initiation au collage	19 mai, 14 h à 16 h	20 places	À partir de 12 ans	Obligatoire
Atelier de création sonore	21 mai, 17 h à 19 h	16 places	À partir de 15 ans	Obligatoire
Récits du quartier	23 mai, 10 h à 12 h	24 places	Tout public	Obligatoire

Données transmises par l'équipe de coordination de la Maison des Cultures du Canal.

1.1 (2 points) Relevez quatre informations vérifiées qui doivent apparaître dans les contenus de communication. Pour chacune, indiquez le document ou la donnée qui permet de la vérifier.

1.2 (2 points) Établissez deux priorités de veille ou de vérification avant publication. Pour chacune, précisez le risque de diffusion d'une information non vérifiée et le moyen concret de vérification à solliciter.

PARTIE 2 : Choix des canaux et interprétation des indicateurs (6 points)

AC12.02 et AC12.03 : Adapter les modes d'expression et mobiliser les outils de communication

Les données de performance du DT 2 portent sur une publication Instagram et une lettre d'information diffusées pour la précédente opération de la structure. Pour les calculs, utilisez les formules suivantes : taux d'interaction = interactions ÷ portée × 100 ; taux d'ouverture = ouvertures ÷ courriels délivrés × 100 ; taux de clic parmi les ouvertures = clics ÷ ouvertures × 100.

Indicateurs de la précédente opération

Canal	Donnée de diffusion	Interactions ou ouvertures	Clics	Public principalement touché
Instagram	Portée : 2 400 comptes	192 interactions	Non mesurés	18-34 ans, abonnés du compte
Lettre d'information	1 200 courriels envoyés ; 1 140 délivrés	456 ouvertures	91 clics	Abonnés et partenaires
Affichage dans les équipements municipaux	18 lieux de dépôt	Aucune mesure consolidée	Sans objet	Habitants fréquentant les équipements

Les valeurs sont issues des outils de suivi de la structure. Les interactions regroupent les mentions « j'aime », commentaires, partages et enregistrements.

2.1 (2 points) Calculez le taux d'interaction Instagram et le taux d'ouverture de la lettre d'information. Donnez les résultats en pourcentage, arrondis au dixième, et présentez les opérations.

2.2 (2 points) Calculez le taux de clic parmi les ouvertures. Interprétez les trois indicateurs en signalant une limite d'interprétation pour au moins l'un d'eux.

2.3 (2 points) Recommandez deux canaux complémentaires pour atteindre les habitants, les publics scolaires et les partenaires. Justifiez chaque choix par les caractéristiques des publics et prévoyez un indicateur vérifiable pour évaluer l'efficacité de chaque canal.

PARTIE 3 : Production et adaptation des contenus (6 points)

AC12.02 : Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication

Produisez des contenus directement utilisables à partir des informations validées du DT 1. Respectez les limites de longueur indiquées. N'ajoutez aucun horaire, tarif, lien ou renseignement qui ne figure pas dans le dossier. Le lien d'inscription fourni est : https://maisondescultures.example/inscriptions

Contraintes éditoriales de production

Support	Public et fonction	Contraintes
Publication Instagram	Habitants et jeunes adultes : faire connaître la semaine et inciter à consulter le programme	500 caractères maximum, lien d'inscription clairement repérable, appel à l'action
Message aux partenaires scolaires	Établissements et équipes éducatives : transmettre l'information utile à une éventuelle participation	Objet et corps du message, ton professionnel, mention des âges minimums et de l'inscription obligatoire
Résumé bilingue	Visiteurs anglophones : présenter l'événement en anglais	Deux phrases maximum, traduction fidèle des informations vérifiées

Consignes de la commande transmises par la responsable de communication.

3.1 (2 points) Rédigez une publication Instagram de 500 caractères maximum présentant la semaine « Cultures en partage ». Elle doit inclure les dates, le lieu, la gratuité, l'obligation de s'inscrire et le lien fourni. Adaptez le ton au public visé sans ajouter d'information non vérifiée.

3.2 (2 points) Rédigez un courriel à destination des partenaires scolaires comprenant un objet et un corps de message. Présentez les trois ateliers avec leurs horaires et âges minimums respectifs, rappelez que l'inscription est obligatoire et donnez le lien fourni.

3.3 (2 points) Rédigez en anglais un résumé de deux phrases maximum indiquant le nom de l'événement, ses dates, son lieu, sa gratuité et la nécessité de s'inscrire. La traduction doit rester fidèle aux informations du dossier.

PARTIE 4 : Organisation de la diffusion, médiations numériques et conformité (4 points)

AC12.03 et AC12.04 : Maîtriser les logiques de base des dispositifs de communication et appréhender les médiations numériques

Vous préparez la diffusion des contenus et le suivi des inscriptions. Le DT 3 présente les règles de publication et les consignes internes applicables à cette opération. Utilisez le document réponse DR 2 pour proposer un calendrier réaliste et les vérifications associées.

Échéances et contraintes de diffusion

Échéance	Action attendue	Contrainte
13 mai, 18 h	État des inscriptions	168 inscriptions enregistrées ; objectif : 300 avant le 17 mai à 18 h
14 mai, avant 12 h	Validation des textes et du visuel	Validation par la responsable de communication ; autorisations d'image à contrôler
14 mai, à partir de 16 h	Première diffusion numérique	Publication Instagram et envoi de la lettre d'information
17 mai, 18 h	Clôture des inscriptions aux ateliers	Ne pas annoncer de disponibilité non vérifiée

Calendrier validé par l'équipe de coordination.

4.1 (2 points) Complétez le DR 2 par une proposition de calendrier de diffusion comprenant au moins trois actions. Pour chaque action, indiquez le canal, le public visé, la date ou l'échéance et une vérification à effectuer avant publication.

4.2 (2 points) Indiquez deux précautions concrètes relatives au droit à l'image, aux données personnelles ou à l'accessibilité des contenus. Pour chacune, expliquez brièvement le risque évité ou le public mieux pris en compte. Votre réponse doit s'appuyer sur les consignes du DT 3.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : COMMANDE DE COMMUNICATION ET PROGRAMME VALIDÉ

Document transmis le 13 mai 2026 par la coordinatrice de la Maison des Cultures du Canal. Événement : semaine « Cultures en partage », du 18 au 24 mai 2026. Adresse : 12 quai de la République, Saint-Denis. Accès gratuit. Inscription obligatoire aux ateliers par le lien https://maisondescultures.example/inscriptions.

Programme validé : initiation au collage le 19 mai de 14 h à 16 h, 20 places, à partir de 12 ans ; atelier de création sonore le 21 mai de 17 h à 19 h, 16 places, à partir de 15 ans ; « Récits du quartier » le 23 mai de 10 h à 12 h, 24 places, tout public. Les jauges sont des capacités maximales. Le nombre de places encore disponibles doit être vérifié dans l'outil d'inscription le jour de chaque publication.

Objectif de la commande : atteindre 300 inscriptions avant le 17 mai 2026 à 18 h. L'état communiqué le 13 mai à 18 h fait état de 168 inscriptions. Toute demande d'information non couverte par ce document doit être adressée à la coordinatrice avant publication.

Fiche de programmation vérifiée

Événement ou atelier	Date et horaire	Capacité maximale	Âge ou public	Donnée à revérifier
Semaine « Cultures en partage »	Du 18 au 24 mai 2026	Non applicable	Habitants, partenaires et publics scolaires	Programme détaillé avant chaque publication
Initiation au collage	19 mai, 14 h à 16 h	20	À partir de 12 ans	Places disponibles
Atelier de création sonore	21 mai, 17 h à 19 h	16	À partir de 15 ans	Places disponibles
Récits du quartier	23 mai, 10 h à 12 h	24	Tout public	Places disponibles

Source : commande de communication validée par la coordinatrice.

DT 2 : VEILLE DOCUMENTAIRE ET BILAN DE DIFFUSION DE L'OPÉRATION PRÉCÉDENTE

Les chiffres ci-dessous ont été extraits des outils de suivi de la Maison des Cultures du Canal le 12 mai 2026. Ils concernent une opération antérieure et ne garantissent pas les résultats de la campagne actuelle.

Instagram : portée de 2 400 comptes ; 192 interactions comptabilisées, comprenant les mentions « j'aime », commentaires, partages et enregistrements. Lettre d'information : 1 200 courriels envoyés, 1 140 délivrés, 456 ouvertures et 91 clics sur le lien principal. Affichage municipal : 18 lieux de dépôt ; aucune mesure consolidée de consultation. Les chiffres ne permettent pas d'attribuer directement une inscription à un canal.

Formules de calcul : taux d'interaction = interactions ÷ portée × 100 ; taux d'ouverture = ouvertures ÷ courriels délivrés × 100 ; taux de clic parmi les ouvertures = clics ÷ ouvertures × 100. Les taux sont

exprimés en pourcentage et arrondis au dixième.

Données brutes du bilan précédent

Indicateur	Valeur	Dénominateur pertinent
Interactions Instagram	192	Portée : 2 400 comptes
Courriels délivrés	1 140	Courriels envoyés : 1 200
Ouvertures de la lettre	456	Courriels délivrés : 1 140
Clics sur le lien principal	91	Ouvertures : 456

Source : relevé des outils de diffusion, 12 mai 2026.

DT 3 : CONSIGNES INTERNES DE PUBLICATION, D'ACCESSIBILITÉ ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Avant publication, le contenu est relu et validé par la responsable de communication. Les horaires, les jauges et les disponibilités doivent être vérifiés dans l'outil de programmation ou auprès de la coordinatrice. Une photographie identifiable ne peut être publiée que si l'autorisation requise a été vérifiée et couvre le support et l'usage envisagés. À défaut, choisir une photographie non identifiable ou un visuel graphique.

Les formulaires d'inscription ne doivent recueillir que les informations nécessaires à l'organisation des ateliers. Les listes d'inscrits sont accessibles uniquement aux personnes chargées de leur gestion et ne sont pas publiées ni transmises à des tiers non autorisés. Les messages d'information collective doivent utiliser un envoi qui masque les adresses des destinataires entre eux.

Pour rendre les publications plus accessibles, utiliser un texte alternatif décrivant les informations utiles d'une image, assurer un contraste lisible, expliciter les liens et éviter de transmettre une information essentielle uniquement par la couleur ou par une image sans équivalent textuel. Les contenus diffusés sur plusieurs canaux doivent conserver les mêmes informations vérifiées et être adaptés aux usages de chaque canal.

Contrôles à effectuer avant la diffusion

Domaine	Contrôle attendu	Mesure à prendre en cas de difficulté
Exactitude	Vérifier programme, horaires, jauges et disponibilités	Suspendre la publication de l'information non confirmée et solliciter la coordinatrice
Droit à l'image	Vérifier l'autorisation pour la photographie et le support envisagés	Choisir un visuel non identifiable ou un visuel graphique
Données personnelles	Limiter les données du formulaire au nécessaire et restreindre l'accès aux listes	Ne pas publier ou transmettre les listes à des destinataires non autorisés
Accessibilité	Prévoir texte alternatif, contraste lisible et lien explicite	Ajouter un équivalent textuel et corriger la présentation avant diffusion

Consignes internes communiquées pour cette opération.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ou présentez les calculs sur ce document. Les réponses doivent être lisibles, les opérations de calcul indiquées et les informations distinguer les faits des points restant à vérifier.

Relevé des informations et calculs

Élément ou indicateur	Réponse, opération ou source de vérification
Information vérifiée 1	
Information vérifiée 2	
Information vérifiée 3	
Information vérifiée 4	
Taux d'interaction Instagram	
Taux d'ouverture de la lettre	
Taux de clic parmi les ouvertures	
Limite d'interprétation d'un indicateur	

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : question 4.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Proposez un calendrier de diffusion cohérent avec les échéances de la commande. Inscrivez au moins trois actions. Pour chacune, précisez le public visé et un contrôle préalable de publication.

Calendrier de diffusion et contrôles

Date ou échéance	Action et canal	Public visé	Contrôle avant diffusion
.....			
.....			
.....			
.....			

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.